

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 152

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 18

À l'alinéa 90, substituer au mot :

« agents »

les mots :

« fonctionnaires des administrations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.